

Soixante-quinze pour cent de ces gens venaient d'arriver au Canada, venant de différentes régions d'Europe centrale, saisies par les communistes et transformées en fermes collectives. On a peut-être exagéré, mais on croyait que les biens perdus par ces personnes au cours d'une révolution seraient de nouveau perdus à cause de la fiscalité.

L'hon. M. Benson: C'est absurde.

M. Knowles (Brant-Haldimand): On a conclu, à la fin de cette réunion, à la nécessité d'un représentant responsable dans cette Chambre. J'ai tenté de les rassurer quelque peu, en disant que le ministre n'était pas en réalité un croque-mitaine et s'il y avait moyen de faire en sorte que la provision en matière d'héritage diminue les impôts successoraux. Pour les agriculteurs qui participaient à la réunion, la proposition d'impôt successoral constituait la négation de la libre entreprise. Ils sont venus dans ce pays pour gagner leur vie. Ils ne veulent pas des aumônes du gouvernement. Ils ne considéreraient pas comme équitable l'idée de la vente forcée dans un pays comme le Canada. Pour eux, l'élément économique serait détruit, cet élément qui est un facteur de richesse pour eux-mêmes et pour leurs fils.

Ils ont constaté la contradiction suivante: d'une part, le ministère de l'Agriculture est doté d'une société de crédit dont les prêts permettent aux agriculteurs d'augmenter le rendement de leur unité économique et de l'agrandir.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions qu'on doit soulever ce soir, lors de l'ajournement, sont les suivantes: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—la Santé et le Bien-être—le Manitoba—les services d'optométrie et de chiropraxie sous l'assurance frais médicaux; le député de Regina-Est (M. Burton)—les transports—les réductions injustes des taux de l'Association des messageries; le député de Kootenay-Ouest (M. Harding)—les transports aériens—Castlegar (Colombie-Britannique)—les consultations préalables au changement de service.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* aujourd'hui, c'est-à-dire les bills d'intérêt public.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

[Français]

BILLS PUBLICS

LA CAPITALE NATIONALE

LOI ÉTABLISSANT UN BUREAU DE PLANIFICATION

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) propose la 2^e lecture et le renvoi au comité permanent de l'expansion économique régionale du bill C-20 visant à établir un Bureau de planification de la région de la capitale nationale.

—Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le bill C-20 intitulé «Loi établissant un bureau de planification de la région de la capitale nationale».

La semaine dernière, par exemple, on a décidé quel serait l'avenir de la capitale nationale du Canada, à la conférence fédérale-provinciale. On a proposé de créer une capitale sans pareille dans le monde entier, une capitale formée de deux villes jumelles, Ottawa et Hull, une capitale bilingue, la capitale d'un État fédéral.

Ce bill vise à créer un bureau de planification pour cette région qui fait présentement l'objet de discussions et qu'on n'a pas encore déterminée. C'est dans l'esprit de ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit la semaine dernière que je présente ce bill cet après-midi.

• (5.00 p.m.)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je présente cet après-midi un bill dont l'objet est de signaler un facteur absolument essentiel au genre de capitale nationale dont nous rêvons. Lors de la conférence fédérale-provinciale la semaine dernière, on a formé un comité tripartite composé de fonctionnaires fédéraux, de fonctionnaires provinciaux et de représentants du Québec et de l'Ontario, à qui on a confié toute une série d'études techniques.

La capitale nationale du Canada, que nous sommes convenus de créer, semble-t-il, sera unique au monde. Elle sera située en partie dans la province de Québec, où l'on parle surtout le français et qui a ses propres institutions d'enseignement, son propre code civil, et ses lois sur la propriété—et en partie dans la province d'Ontario où le code civil et le système d'éducation sont différents et où l'on parle surtout l'anglais. Réunir les villes d'Ottawa et de Hull en une capitale fédérale viable ne sera pas facile et cela exigera de nombreuses discussions.